



Le 19 août dernier, un incendie tragique s'est déclaré dans l'une des tours de la cité Maurice Thorez à L'Île-Saint-Denis dans le patrimoine de notre office. Cet incendie s'est propagé du neuvième au douzième étage, faisant malheureusement trois morts, dix-neuf blessés et impactant au total une centaine de personnes.

Au nom de l'ensemble de Seine-Saint-Denis habitat et de son Conseil d'administration, je tiens à renouveler nos condoléances aux familles endeuillées, et assurer l'ensemble des victimes, de leurs familles et de leurs proches de notre soutien.

Selon les premières informations, l'enquête s'oriente vers la piste criminelle, mais nous ne disposons pas davantage d'éléments. La Justice poursuit son travail.

Dans le même temps les équipes de Seine-Saint-Denis habitat sont mobilisées depuis le 19 août pour accompagner l'ensemble des victimes et des locataires impactés par ce drame et remettre en service au plus vite les logements qui n'ont pas été touchés par l'incendie afin que chaque famille regagne son domicile. Je tiens à saluer leur investissement et leur travail sans relâche.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

lalettre **«ux** locataires

#CONCOURS PHOTO////

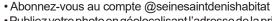
93 mon amour revient pour une nouvelle édition!

Du 12 octobre au 13 novembre 2023, participez à la 6ème édition du concours #93monamour en partageant votre meilleure photographie de la Seine-Saint-Denis. Montrez-nous votre vision positive du 93, de ses paysages, quartiers et habitants, à rebours des stéréotypes véhiculés bien trop souvent. Une contrainte : la photographie doit être obligatoirement prise sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.



Comment candidater ?*

Sur Instagram





- Publiez votre photo en géolocalisant l'adresse de la prise de vue, en ajoutant l'hashtag #93monamour et en mentionnant @seinesaintdenishabitat
- Votre compte doit être public pendant toute la durée du concours, à votre nom et associé à un email personnel

Par mail



- · Envoyez votre photo (5 Mo maximum et au format JPEG) à concoursphoto@seinesaintdenishabitat.fr
- Précisez dans le corps de mail : le nom, prénom et adresse mail du photographe. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse postale de la prise de vue de votre photographie.
- * Retrouvez le règlement complet du concours sur www.seinesaintdenishabitat.fr. Seules les participations complètes et respectant l'ensemble des conditions seront prises en compte. Si votre photo est retouchée, la mention « photo retouchée » doit figurer.



- Prix du Jury : un bon d'achat d'une valeur de 500 €
 Prix du Public : un bon d'achat d'une valeur de 250 €



Chaque année en France, plus de 300 000 cas d'incendies de maison sont détectés, ce qui équivaut à une intervention de pompiers toutes les 2 minutes*. Quelques réflexes sont à avoir pour bien réagir en cas d'incendie domestique.

Retenez cette expression : « Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller »

Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes car elles sont chaudes et toxiques, et provoquent des asphyxies. En fonction de ce qui brûle, vous pouvez perdre connaissance en deux inspirations de fumées toxiques. Si vous êtes dans une pièce enfumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol.

Depuis 2015, l'installation de détecteur de fumée est obligatoire dans tous les logements. Pensez à le vérifier régulièrement et à changer les piles si besoin.

Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :

- Évacuez les lieux
- Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement pour retarder sa propagation
- · Sortez par l'issue la plus proche

Si l'incendie se déclare au-dessous de chez vous ou dans les parties communes de l'immeuble :

- Restez chez vous
- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide
- · Manifestez-vous à la fenêtre

Ne cherchez pas à évacuer à tout prix : évitez les fumées

Dans tous les cas :

- Si vous devez ouvrir une porte, vérifiez la présence de fumée en prenant un maximum de précautions : commencez par une ouverture de quelques centimètres (sans passer la tête) et en vous tenant prêt à immédiatement refermer la porte en cas de fumées
- Évitez d'encombrer les escaliers et les portes
- Si votre porte est verrouillée, laissez toujours les clés à proximité pour pouvoir sortir facilement

Source : Sapeurs-pompiers de France



LES NUMÉROS À

CONTACTER EN CAS

D'URGENCE

SAMU: 15

Appelez immédiatement

les pompiers (18) pour leur permettre d'intervenir le

plus rapidement possible!



Seine-Saint-Denis habitat vous accompagne pour prévenir et éviter au maximum tout risque d'incendie dans votre logement : chaque année, l'Office s'engage dans un programme de prévention auprès de ses locataires.

Un guide incendie vous a été remis, disponible également sur le site internet seinesaintdenishabitat.fr





